

Procédure d'inscription et d'organisation d'une manifestation motocycliste dans le cadre du Championnat de France de Tourisme

Inscrire une manifestation motocycliste au calendrier du C.F.T. (Championnat de France de Tourisme) impose aux organisateurs de respecter la procédure établie par la C.N.T. (Commission Nationale de Tourisme), conformément aux règlements de la F.F.M. (Fédération Française de Motocyclisme).

Avant de porter sa candidature auprès de la C.N.T. (via le formulaire d'inscription de la FFM, au plus tôt), l'organisateur doit, après avoir pris connaissance du Cahier des Charges pour une étape du Championnat de France de Tourisme (disponible auprès du service Tourisme de la F.F.M., avoir la certitude de maîtriser parfaitement les 3 paramètres

suivants :

- Disposer de structures conformes aux prescriptions du Cahier des Charges.
- Pouvoir compter sur un nombre suffisant de bénévoles et de responsables de postes qualifiés.
- Avoir une trésorerie saine (réserves suffisantes).

Une fois l'accord de principe donné par la C.N.T., l'organisateur aura un certain nombre de démarches à effectuer avant et après l'acceptation de l'étape dans le cadre du C.F.T. (à l'occasion du congrès fédéral annuel qui se tient chaque année fin octobre-début novembre).

LISTE DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Les démarches administratives doivent être faites dans les délais impartis, afin d'être en conformité avec les diverses réglementations, et ne pas prendre le risque d'un refus de dernière heure qui mettrait l'organisation en péril. A savoir :

AU COURS DE L'ANNEE PRECEDENTE

Auprès de la Mairie :

- Demande d'autorisation d'organiser.
- Demande d'utilisation des sites d'accueil de la manifestation (salle, parkings, camping ...).

Auprès du Service Tourisme :

- Dépôt de candidature d'une étape à l'attention de la C.N.T. **avant le 20/10** (formulaire d'inscription FFM Tourisme).

DANS LE DERNIER SEMESTRE DE L'ANNEE PRECEDENTE

Auprès de la Ligue Motocycliste Régionale :

- Inscription de l'étape au calendrier régional et national. La Ligue Motocycliste Régionale transférera le dossier avec son visa au Service Tourisme F.F.M.

DANS UN DELAI MINIMUM DE 2 MOIS AVANT L'EVENEMENT

Auprès de la compagnie d'assurance et de la CNT :

- Règlement particulier.
- Programme de la manifestation.

DANS UN DELAI MINIMUM DE 2 MOIS AVANT L'EVENEMENT (AVANT LE 10/02)

Auprès de la Ligue Motocycliste Régionale :

qui transférera au Service Tourisme F.F.M. après validation par ses services Cahier des charges dûment daté et signé par le président du club organisateur.

- Règlement particulier.

Auprès du service Tourisme de la FFM :

- Règlement particulier.
- Programme de la manifestation.
- Bulletin d'engagement.
- Liste des hébergements à proximité, si possible.
- Demande de matériel (fléchage, signalisation FFM)

Auprès de la préfecture (ou la sous-préfecture) :

- Demande d'autorisation 3 mois avant si plus de 400 motos pour le rassemblement, les défilés et balades conformément au décret n°2006-554 du 16/05/2006 **à l'article R331-18 du code du Sport**, et à l'arrête du 27/10/2006 (demande d'autorisation : Cerfa n° 13390*03).
- Déclaration 1 ou 2 mois avant, si moins de 400 motos pour le rassemblement, les défilés et balades conformément au décret n°2006-554 du 16/05/2006 et à l'arrête du 27/10/2006 (Cerfa n° 13390*03).



**DANS UN DELAI MINIMUM DE 2 MOIS
AVANT L'EVENTEMENT**

Auprès de la mairie : (demandes d'arrêtés)

- Licences pour l'exploitation temporaire de buvette et de restauration.
- Dépassement des horaires légaux (pour l'animation du samedi soir).
- Pose de signalisation temporaire (pancartes, panneaux indicateurs).
- Occupation des parkings de la manifestation.
- Défilé de motocycliste en ville.

Auprès de l'URSSAF :

- Déclaration des éventuels prestataires en sous-traitance.

Auprès de la SACEM :

- Déclaration des musiques des orchestres et des sonorisations.

**DANS LES 15 JOURS QUI SUIVENT
L'EVENTEMENT**

Auprès de la Ligue Motocycliste Régionale :
qui transférera le dossier au Service Tourisme F.F.M.
après validation par ses services

- Retour du Rapport de Clôture accompagné des feuilles de classements.

